

Nantes, le 3 mai 2019

Contrat de Développement Métropolitain avec Angers-Loire-Métropole

## Christelle Morançais inaugure les travaux de modernisation du Centre des Congrès d'Angers

**Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire, et Christophe Béchu, Président d'Angers Loire Métropole et Maire d'Angers, ont inauguré aujourd'hui les travaux de rénovation et de modernisation du Centre des congrès d'Angers. La Région a participé au financement dans le cadre du Contrat de Développement Métropolitain (CDM), signé en janvier dernier, pour accompagner les projets de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole. Ce dispositif de la nouvelle politique régionale de contractualisation avec les territoires a été développé pour permettre un accompagnement spécifique des projets des Communautés urbaines et métropoles Ligériennes.**

Le Centre des congrès d'Angers a été construit il y a plus de 30 ans. Depuis sa création, les besoins de la clientèle ont évolué, les normes techniques ont changé et les exigences attendues sur le fonctionnement (dont le volet « énergie » constitue une part importante) se sont précisées. Haut lieu du festival Premiers Plans ou des concerts de l'ONPL, il accueille 25 000 congressistes par an. Le programme des travaux permettra d'atteindre plus de 40% d'économie d'énergie.

Le montant global du projet est estimé à 18 457 162 €. La Région contribue à ce projet par une dotation de 1 690 000 € dans le cadre du CDM et mobilise un financement européen (FEDER ITI) de 949 957 €. Angers Loire Métropole contribue à hauteur de 5 400 000 € et la ville d'Angers à hauteur de 10 417 205 €.

Disposant d'un maillage serré de communes rurales et d'une solide armature de villes moyennes auxquels s'ajoutent les grandes agglomérations et la métropole nantaise, la région des Pays de la Loire se caractérise en effet, par une grande diversité territoriale et une exigence d'équilibre. La Région s'est donc dotée d'une nouvelle politique territoriale avec un Pacte régional pour la ruralité et la création du Contrat de Développement Métropolitain et du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 ; deux outils avec lesquels elle entend favoriser l'initiative locale, encourager la capacité d'agir des élus locaux et rétablir l'équité territoriale.

*« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre, le développement et l'attractivité de tous les territoires sans exception. C'est le sens de la nouvelle politique de contractualisation que nous avons bâtie en concertation avec les élus locaux pour agir à leurs côtés avec des outils adaptés à leurs besoins que ce soit pour les communes rurales, les EPCI ou les Communautés urbaines. Le Contrat de Développement Métropolitain a été pensé pour accompagner les besoins spécifiques d'Angers, Le Mans et Nantes tout en répondant à notre philosophie d'action pour les territoires : rétablir l'équité en apportant une attention particulière aux plus fragiles, agir en proximité au plus près des besoins des habitants, tout en laissant aux élus locaux la liberté de proposer les projets et de définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leur territoires », souligne Christelle Morançais Présidente de la Région des Pays de la Loire.*

Les Contrats de développement métropolitain (CDM) doivent permettre de répondre aux enjeux spécifiques des communautés urbaines d'Angers et Le Mans et de la métropole nantaise. Les CDM sont construits sur la base d'une stratégie préparée par le territoire et présentant ses priorités. Chaque contrat offre la possibilité de financer des projets communaux.

#### CONTACT PRESSE

**Gwenola Cariou Huet** : [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92